



## Conduite sous emprise Injustifier

Par **fays**, le **10/06/2013** à **10:57**

bonjour

j'ai vraiment besoin d'info sur un problème que je trouve injuste.

En Juillet 2010, je suis contrôlé en voiture avec 2 autres personnes

L'une d'elles avait du cannabis sur elle.

Cette personne dit au gendarme que tous les 3 avions fumer, alors que moi j'ai toujours dit non.

Du coup le gendarme me retire mon permis 15 jours, et me font faire une prise de sang à l'hôpital

15 jours plus tard, les résultats tombent, elles sont NÉGATIVES

On me rend donc mon permis.

Ce mois-ci, en Juin 2013, nouveau contrôle de gendarmerie?

Il vérifie mon historique de délit.

Et à ma grande surprise, il me dit "conduite sous emprise de stupéfiant"

Comment se fait-il que j'ai toujours cette histoire de conduite sous emprise, alors que j'ai jamais fumé, et que les résultats de la prise de sang étaient NÉGATIFS?

C'est normal ? C'est juste ou injuste?

Quels sont mes recours?

Merci pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013** à **11:33**

Bonjour

vous devez écrire au procureur par lettre recommandée avec accusé de réception pour lui demander l'effacement de cette mention.

vous préciserez exactement tous les faits et dates notamment le contrôle vous permettant de découvrir l'existence de cette mention qui aurait pu vous porter grandement préjudice.

Préciser que sans réponse à votre demande vous serez contraint d'en informer le ministre de la justice ainsi que de saisir la CNIL et la juridiction compétente pour vous rétablir dans votre droit et obtenir des dommages intérêts.

Restant à votre disposition.